

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DOUAI - 5952 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 14/05/2025 - 1877 - 2020 B 00680 - 890 163 652 - 2P CLEMAR

F2505/7883

DES/1372 - 8 AVR. 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

808 B00680

COPIE CERTIFIEE CONFORME A

25 AVR 2025

Désignation de l'entreprise

SAS 2P CLEMAR Carrefour MARKET

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois

12

Adresse de l'entreprise

158 rue rue ambroise croizat 59450 sin le noble

Durée de l'exercice précédent

15

Número SIRET

89016365200021

Néant

Exercice N clos le

31/08/2024

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	30	2 517
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
	Constructions		AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	AS	5 433	5 424
	Autres immobilisations corporelles		AT	AU		
	Immobilisations en cours		AV	AW		
	Avances et acomptes		AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		30 300
TOTAL (II)		BJ	BK	5 464	38 241	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		752 087
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	3 600	65 418
		Autres créances (3)	BZ	CA		550 182
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG		48 771
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		9 771
TOTAL (III)		CJ	CK	3 600	1 426 230	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		1A	9 064	1 464 472
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :						
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2P CLEMAR Carrefour MARKET		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)		DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	78 769	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	38 844	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	128 613	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	1 258	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1 052 215	
	Dettes fiscales et sociales		DY	276 298	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	6 087	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	1 335 859		
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 464 472		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 335 859
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1 258	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 2P CLEMAR Carrefour MARKET							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	11 640 309	FB		FC	11 640 309	
	Production vendue { biens * services *	FD	1 043 157	FE		FF	1 043 157	
		FG	41 445	FH		FI	41 445	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	12 724 912	FK		FL	12 724 912	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	31 262	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	18 603	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 063	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	12 776 841
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	10 835 578	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	34 145	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 029 322	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	74 810	
	Salaires et traitements*					FY	845 659	
	Charges sociales (10)					FZ	185 741	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS - dotations aux provisions*				GA	1 916	
						GB		
						GC	3 600	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GD		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GE	9 041	
	Autres charges (12)					GF	13 019 815	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	(242 973)	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GH	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GJ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN		
	Différences positives de change					GO		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP		
Total des produits financiers (V)						GQ		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GR	2 215	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS		
	Différences négatives de change					GT		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	2 215	
Total des charges financières (VI)						GV	(2 215)	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GW	(245 189)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								

Désignation de l'entreprise		SAS 2P CLEMAR Carrefour MARKET		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	296 863		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	296 863		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	67		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	67		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	296 796		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	12 763		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	13 073 704		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	13 034 860		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	38 844		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	15 636	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	9	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
						Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Pénalités, amendes fiscales et pénales				67		
	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion					296 863	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

Faits caractéristiques**Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

La société a reçu un produit exceptionnel de la part de son franchiseur, la société CSF, d'un montant de 10 863€ HT le 09/10/2023.

La société a perçu par ailleurs un produit accessoire de son franchiseur en mars 2024 s'élevant à 435 000€ en complément du chiffre d'affaires de l'exercice précédent, clôturant le 31 août 2023. Ce produit avait fait l'objet d'une provision en date de clôture et n'a pas d'incidence sur l'exercice actuel.

Inversement, la société a provisionné un produit complémentaire de 286 000€ à la clôture de l'exercice au 31/08/2024 qui lui sera versé par son franchiseur au cours de l'exercice suivant.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2P CLEMAR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2024, dont le total est de 1 464 473 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 38 844 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/02/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables**Stocks**

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		2 548		2 548
Immobilisations incorporelles		2 548		2 548
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 809	4 049		10 858
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	6 809	4 049		10 858
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	30 300			30 300
Immobilisations financières	30 300			30 300
ACTIF IMMOBILISE	37 109	6 597		43 706

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		31		31
Immobilisations incorporelles		31		31
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 548	1 885		5 434
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 548	1 885		5 434
ACTIF IMMOBILISE	3 548	1 916		5 464

Notes sur le bilan

Actif circulant**Produits à recevoir**

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	36 635
FOURNISSEURS- RISTOURNES DE LA RFF	43 454
PROV RIST PROGRESSIVE CRF MARKET	24 583
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	343 200
Total	447 872

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 10 000,00 Euro décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 100,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	100	100,00

Dettes**Charges à payer**

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	61 637
DETTES PROVISION CONGES PAYEES	66 547
PROVISION 13EME MOIS	33 851
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYEES	15 208
CHGS SOCIALES / 13 MOIS	7 975
CVAE COTIS. VALEUR AJOUTEE DES ENTR	1 783
TAXE APPRENTISSAGE	468
TASCOM	28 000
PROVISION POUR AVANTAGES A PAYER	5 718
Total	221 188

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCES	1 625		
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	1 294		
ASSURANCE MULTIRISQUE	5 449		
Locations mobilières d avance	37		
CCA ENTRETIEN MATERIEL FROID	870		
CCA ENTRETIEN MATERIEL DIVERS	496		
Total	9 772		

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 57 555 Euro

On notera que notre société est redevable d'indemnités de départ en retraite conformément à ses obligations légales ou contractuelles liées au personnel.

Aucune provision n'a été comptabilisée du fait de son caractère incertain.

Par contre, on précise que le montant de l'indemnité de départ en retraite (IDR) peut s'élever à la clôture de l'exercice au 31/08/2024: 57555.16

2P CLEMAR
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 158 rue Ambroise Croizat – 59450 SIN LE NOBLE

890 163 652 RCS DOUAI

- 8 AVR. 2025

**TEXTE DE LA RÉOLUTION D'AFFECTATION DE RÉSULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE
PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 FEVRIER 2025**

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2024

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2024 s'élevant à 38 844,04 €, de la manière suivante :

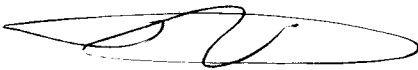
A la réserve facultative pour..... 38 844,04 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 février 2025

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La Présidente



**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A
L'ORIGINAL**

SAS 2P CLEMAR
S.A.S au Capital de 10 000 €
158 RUE AMBROISE CROIZAT
59450 SIN LE NOBLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

Exercice Clos au 31 Aout 2024

FF CONSEILS ET AUDIT
1015 Avenue de la République
59700 Marcq en Baroeul
Tél : 03.20.73.68.68 Fax : 03.20.80.86.12
SIRET : 900.119.900.00018 APE : 6920Z

2P CLEMAR

SAS au capital de 10 000 €

**Siège social : 158 RUE AMBROISE CROIZAT
59450 SIN LE NOBLE**

RCS DOUAI 890 163 652

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/08/2024

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 2P CLEMAR relatifs à l'exercice clos le 31/08/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS 2P CLEMAR à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

J'ai réalisé mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2023 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-18 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS 2P CLEMAR à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette

appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marcq-en-Barœul le 10 février 2025

Le Commissaire aux comptes

FF CONSEILS ET AUDIT



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/08/2024	Net 31/08/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	2 548	31	2 517	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 858	5 434	5 424	3 261
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	30 300		30 300	30 300
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	43 706	5 464	38 242	33 561
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	752 087		752 087	786 232
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	69 018	3 600	65 418	126 387
Autres créances	550 182		550 182	720 108
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	48 772		48 772	23 137
Charges constatées d'avance (3)	9 772		9 772	7 908
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 429 831	3 600	1 426 231	1 663 772
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 473 537	9 064	1 464 473	1 697 333
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/08/2024	31/08/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	78 769	29 256
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	38 844	49 513
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	128 613	89 769
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 259	
Emprunts et dettes financières diverses (3)		39 197
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 052 215	1 267 997
Dettes fiscales et sociales	276 298	289 907
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 087	10 462
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 335 859	1 607 563
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 464 473	1 697 333
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 335 859	1 607 563
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 259	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/08/2024	31/08/2023
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	11 640 309		11 640 309	13 110 261
Production vendue (biens)	1 043 158		1 043 158	511 943
Production vendue (services)	41 446		41 446	113 715
Chiffre d'affaires net	12 724 913		12 724 913	13 735 919
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			31 262	66 102
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			18 603	25 800
Autres produits			2 063	6 920
Total produits d'exploitation (I)			12 776 841	13 834 741
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			10 835 578	12 668 223
Variations de stock			34 145	-786 232
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 029 323	1 232 030
Impôts, taxes et versements assimilés			74 810	79 428
Salaires et traitements			845 660	1 076 596
Charges sociales			185 741	243 716
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 916	1 702
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 600	2 967
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			9 042	12 097
Total charges d'exploitation (II)			13 019 815	14 530 526
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-242 974	-695 785
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			2 215	2 939
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			2 215	2 939
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-2 215	-2 939
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-245 189	-698 724

Compte de résultat (suite)

	31/08/2024	31/08/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	296 863	757 298
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		9 496
Total produits exceptionnels (VII)	296 863	766 794
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	67	2 000
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	67	2 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	296 796	764 794
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	12 763	16 557
Total des produits (I+III+V+VII)	13 073 704	14 601 535
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	13 034 860	14 552 021
BENEFICE OU PERTE	38 844	49 513
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Faits caractéristiques**Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

La société a reçu un produit exceptionnel de la part de son franchiseur, la société CSF, d'un montant de 10 863€ HT le 09/10/2023.

La société a perçu par ailleurs un produit accessoire de son franchiseur en mars 2024 s'élevant à 435 000€ en complément du chiffre d'affaires de l'exercice précédent, clôturant le 31 août 2023. Ce produit avait fait l'objet d'une provision en date de clôture et n'a pas d'incidence sur l'exercice actuel.

Inversement, la société a provisionné un produit complémentaire de 286 000€ à la clôture de l'exercice au 31/08/2024 qui lui sera versé par son franchiseur au cours de l'exercice suivant.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2P CLEMAR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2024, dont le total est de 1 464 473 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 38 844 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/02/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables**Stocks**

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		2 548		2 548
Immobilisations incorporelles		2 548		2 548
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 809	4 049		10 858
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	6 809	4 049		10 858
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	30 300			30 300
Immobilisations financières	30 300			30 300
ACTIF IMMOBILISE	37 109	6 597		43 706

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		31		31
Immobilisations incorporelles		31		31
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 548	1 885		5 434
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 548	1 885		5 434
ACTIF IMMOBILISE	3 548	1 916		5 464

Actif circulant**Produits à recevoir**

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	36 635
FOURNISSEURS- RISTOURNES DE LA RFF	43 454
PROV RIST PROGRESSIVE CRF MARKET	24 583
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	343 200
Total	447 872

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 10 000,00 Euro décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 100,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	100	100,00

Dettes**Charges à payer**

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	61 637
DETTES PROVISION CONGES PAYEES	66 547
PROVISION 13EME MOIS	33 851
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYEES	15 208
CHGS SOCIALES / 13 MOIS	7 975
CVAE COTIS. VALEUR AJOUTEE DES ENTR	1 783
TAXE APPRENTISSAGE	468
TASCOM	28 000
PROVISION POUR AVANTAGES A PAYER	5 718
Total	221 188

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCES	1 625		
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	1 294		
ASSURANCE MULTIRISQUE	5 449		
Locations mobilières d avance	37		
CCA ENTRETIEN MATERIEL FROID	870		
CCA ENTRETIEN MATERIEL DIVERS	496		
Total	9 772		

Autres informations**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 57 555 Euro

On notera que notre société est redevable d'indemnités de départ en retraite conformément à ses obligations légales ou contractuelles liées au personnel.

Aucune provision n'a été comptabilisée du fait de son caractère incertain.

Par contre, on précise que le montant de l'indemnité de départ en retraite (IDR) peut s'élever à la clôture de l'exercice au 31/08/2024: 57555.16